

Spécial "Stratégie de la CLE"

La lettre du SAGE

Nappe de Beauce

Edito

Le 3 juillet dernier, lors de sa séance plénière, la Commission Locale de l'Eau a présenté sa stratégie pour l'élaboration du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la nappe de Beauce et de ses milieux aquatiques associés.

Cette stratégie donne la direction, définit les grandes orientations que les acteurs de la gestion de l'eau* ont choisies de suivre collectivement.

La stratégie de la CLE est le fruit d'un intense travail mené depuis plusieurs mois. Je félicite les acteurs locaux qui ont su dépasser leurs clivages pour construire ensemble une stratégie basée sur le principe de gestion durable de la ressource en eau. Je tiens particulièrement à remercier les personnes qui ont participé à la réflexion, la construction de cette stratégie ainsi que les partenaires techniques et financiers qui nous soutiennent dans cette démarche.

La présente lettre du SAGE est un numéro spécial consacré à la stratégie de la CLE. Elle vous donnera un aperçu des grandes orientations définies par la CLE.

Cette étape accomplie, le travail n'est pas pour autant terminé. En effet, la réussite du SAGE dépend de l'implication des acteurs dans la mise en œuvre des préconisations. La concertation se poursuit en 2007 et 2008 pour rédiger le projet de SAGE. La cellule d'animation vous proposera de nombreux temps d'échanges sous forme de groupes de travail, de forums, de réunions locales.

Aussi, j'invite dès à présent l'ensemble des acteurs locaux et les maîtres d'ouvrages potentiels à nous rejoindre ou poursuivre leur implication au sein des instances de travail de la CLE.

La Présidente de la CLE
du SAGE Nappe de Beauce

*acteurs de la gestion de l'eau : collectivités locales et territoriales, services de l'état, usagers (représentants de la profession agricole, représentants des industriels, représentants des associations (protection de la nature, consommateurs, ...), fédération de la pêche), ...

La CLE choisit le cap qu'elle entend tenir pour la mise en œuvre du SAGE

La stratégie est une étape essentielle dans l'élaboration d'un SAGE puisqu'elle définit la vision globale et collective de l'action de la Commission Locale de l'Eau (CLE) ainsi que les grandes orientations du SAGE Nappe de Beauce.

La stratégie de la CLE, fruit de la réflexion collective

Respectant sa volonté d'associer étroitement les acteurs locaux à l'élaboration du SAGE, la CLE a organisé différentes instances de concertation. Depuis 2005, plus de 200 acteurs ont répondu présents et se sont mobilisés pour participer activement au processus d'élaboration de la stratégie de la CLE. Une vingtaine de réunions, groupes de travail, comités de pilotage, ateliers de réflexion ou réunions du bureau et de la CLE ont été organisés à cet effet.

Renforcer la complémentarité entre la gestion du patrimoine naturel, la gestion de la ressource en eau et les activités économiques : une volonté claire des acteurs de la CLE

Dans la phase de diagnostic, les acteurs du SAGE ont défini ensemble les quatre enjeux principaux du SAGE :

- **gérer quantitativement la ressource,**
- **assurer durablement la qualité de la ressource souterraine et superficielle,**
- **préserver les milieux naturels et la valeur biologique des sols agricoles,**
- **prévenir et gérer les risques notamment d'inondation.**

La stratégie de la CLE permet de répondre à ces problématiques dans un souci constant de **garantir l'approvisionnement des populations en eau potable et d'atteindre le bon**

état des masses d'eau souterraines et superficielles à minima dans les délais prévus par la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) : 2015.

A travers cette stratégie, les acteurs du SAGE affirment leur volonté de construire une économie respectueuse de la ressource et des milieux naturels. Par-dessus tout, la stratégie vise l'efficacité et la cohérence par une prise de conscience et une mobilisation de tous les acteurs du territoire, y compris chaque citoyen, dans le respect des contraintes de chacun et dans la perspective d'un changement durable des pratiques.



4 enjeux, 46 objectifs spécifiques et pour définir la stratégie de la CLE du S

Ce document est une présentation synthétique de la stratégie du SAGE.

Le document complet est disponible auprès de la cellule d'animation du SAGE Nappe de Beauce (coordonnées au dos de la lettre du SAGE).

Gérer quantitativement la ressource

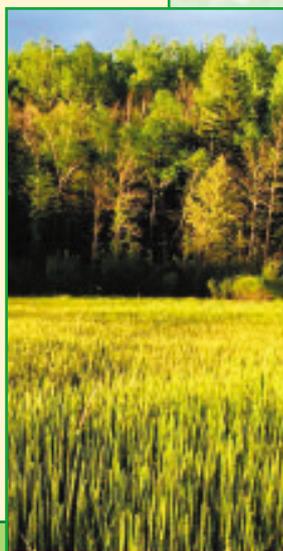
La nappe de Beauce est un véritable réservoir dont la capacité est estimée à 20 milliards de m³. Elle garantit les besoins pour l'alimentation en eau potable, l'irrigation, l'industrie et alimente les cours d'eau. Toutefois, en période de sécheresse, des conflits d'usage peuvent apparaître, les prélèvements importants risquant de compromettre le bon fonctionnement des milieux naturels (rivières et zones humides). Le développement des activités humaines, la préservation des milieux naturels sur le territoire Beauce et l'atteinte du bon état quantitatif de la ressource souterraine en eau sont donc conditionnés par une gestion quantitative équilibrée et globale de la ressource en eau souterraine.

La CLE place **l'approvisionnement des populations en eau potable de qualité comme un objectif prioritaire** du SAGE. Elle réaffirme son souhait de définir des règles de répartition de l'eau en fonction des usages, tout en respectant l'équilibre des milieux naturels. Il s'agit :

- de mieux gérer les **prélèvements pour l'irrigation** en améliorant les règles du système de gestion volumétrique mis en place en 1999 et en l'adaptant aux spécificités des territoires du SAGE,
- de mieux gérer les **consommations d'eau industrielles** en incitant les petites moyennes et grandes entreprises à s'organiser pour **réaliser des économies d'eau**,
- d'informer les agriculteurs, les industriels mais également les collectivités et plus largement la population sur les pratiques et actions à mettre en œuvre pour **diminuer leur consommation en eau**,
- de trouver **une solution adaptée aux ouvrages proches des rivières** (forages, prises d'eau, ...) pour limiter leurs effets sur les débits.

Gérer la ressource,
les activités

Parce qu'elles peuvent apporter des résultats rapides ou réduire de manière importante les pressions de l'activité humaine sur le milieu, la stratégie du SAGE a fait des actions d'aménagement du territoire et de gestion de la ressource en eau un pilier du SAGE Nappe de Beauce,



L'atteinte des objectifs du SAGE ne se fera pas sans un réel changement des pratiques de l'ensemble des acteurs sur le long terme. A cet effet, la stratégie envisage la réalisation de différentes actions telles que des formations pour le développement de l'agriculture durable, des brochures de sensibilisation, des réunions d'informations sur la gestion adaptée des cours d'eau, des campagnes de sensibilisation sur l'utilisation de produits phytosanitaires, ...

Assurer durablement la qualité de la ressource

La qualité de l'eau de la nappe de Beauce est aujourd'hui dégradée par la présence de plusieurs polluants issus des activités humaines, en particulier les nitrates et les produits phytosanitaires ou d'autres substances chimiques dangereuses. Cette dégradation compromet aujourd'hui l'utilisation de certains captages d'alimentation en eau potable, entraînant leur abandon et leur remplacement par des forages plus profonds ou la mise en place de traitements plus poussés et plus coûteux.

L'objectif de la CLE est **d'aboutir à une diminution de la teneur en polluants dans l'eau et de préserver cette ressource** contre toute pollution future, de façon notamment à garantir l'alimentation en eau potable.

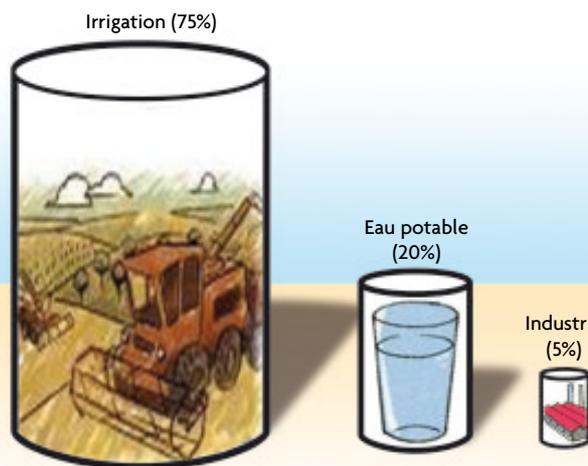
Compte tenu du temps de réaction de cette nappe d'eau souterraine, la stratégie n'aura des effets que sur le moyen ou le long terme. C'est pourquoi, il est essentiel d'engager dès à présent **des modifications dans les pratiques des**

différents usagers. Il s'agit notamment :

- de poursuivre et intensifier les efforts pour **améliorer les pratiques culturelles** en incitant les acteurs locaux à mettre en œuvre une agriculture durable, en limitant l'utilisation des produits phytosanitaires, en généralisant la fertilisation raisonnée notamment en développant des techniques telles que les Cultures Intermédiaires Pièges à Nitrates (CIPAN),
- d'encourager les collectivités et les particuliers à **remplacer les produits phytosanitaires par des techniques non polluantes** (désherbage thermique ou mécanique, ...),
- d'encourager les entreprises à **moderniser leurs installations pour supprimer les risques de pollutions, à utiliser des produits moins dangereux pour l'homme et pour l'environnement**. Dans ce cadre, la CLE s'adresse particulièrement aux entreprises qui ne sont pas soumises à la réglementation sur les installations classées, dont les prescriptions pour la protection de l'environnement sont déjà élaborées.

Dans l'attente de résultats significatifs sur la qualité des eaux souterraines, la CLE souhaite engager des **actions de sécurisation des captages d'eau potable** afin de permettre la distribution d'une eau de qualité.

Répartition des prélèvements entre les différents usages



environ 170 actions

SAGE Nappe de Beauce



→ en protégeant les zones naturelles à forte valeur écologique déjà identifiées et en poursuivant l'inventaire sur l'ensemble du territoire.

Dans cet enjeu, la mobilisation et la sensibilisation des collectivités et des particuliers aux techniques d'entretien adapté et l'émergence de maîtres d'ouvrages sont essentielles. Cela constituera la clé de voûte du SAGE.

Préserver les milieux naturels et la valeur biologique des sols agricoles

D'importants travaux hydrauliques ont été réalisés au milieu du 20^{ème} siècle, conduisant à un appauvrissement de l'écosystème du fait des modifications de la morphologie des cours d'eau comme leur rectification, l'approfondissement du lit mineur et la déconnection avec les zones humides associées. Ces cours d'eau doivent être renaturés et restaurés.

Le territoire du SAGE comporte également **des zones à fort potentiel écologique et des écosystèmes riches**

et diversifiés. Ces milieux aquatiques doivent être protégés durablement, de manière adaptée.

L'objectif de la CLE est de **préserver ces milieux**, mais aussi **de rendre aux cours d'eau et aux zones humides leur rôle hydraulique et épuratoire et d'améliorer leur biodiversité :**

→ en réduisant l'artificialisation des cours d'eau et de leur lit majeur par un entretien adapté des berges et des terrains attenants, en maîtrisant l'urbanisation, en mettant en place un programme d'effacement, de gestion ou d'aménagement des ouvrages hydrauliques (vannages, ...)

→ en restaurant les habitats aquatiques et les annexes hydrauliques des cours d'eau (bras morts, zones humides, ...),

Evaluer Expérimenter

Compléter la connaissance du territoire, évaluer l'efficacité des actions menées développer des expérimentations sont des actions incontournables inscrites dans la stratégie du SAGE



La gestion qualitative des cours d'eau

Les cours d'eau du territoire sont également très dégradés par des polluants tels que les nitrates, les produits phytosanitaires, transportés par ruissellement dans les zones urbaines ou rurales ou apportés par la nappe, ou d'autres substances chimiques dangereuses. Ces pollutions ont des conséquences importantes sur la vie aquatique, entraînant notamment un appauvrissement des populations piscicoles. Ces effets sont d'autant plus sérieux que les débits des cours d'eau sont faibles.

La CLE s'est fixée comme objectif de réduire la pollution des cours d'eau notamment :

→ en complétant les dispositifs engagés au titre de la Directive Nitrate, notamment **en étendant la mise en place de bandes enherbées** aux fossés situés en tête des bassins versants les plus sensibles,

→ en améliorant la performance des stations d'épuration rejetant leurs

effluents dans **des cours d'eau sensibles** à l'eutrophisation et en intensifiant les efforts pour **développer l'assainissement non collectif**,

→ en encourageant les collectivités et les particuliers à **limiter voire supprimer l'utilisation de produits phytosanitaires** notamment sur les surfaces imperméables,

→ en développant des **traitements adaptés pour les produits chimiques** utilisés par les entreprises,

→ en encourageant les collectivités à **maîtriser les effluents industriels rejetés dans les réseaux d'eaux usées communaux** (conventions de raccordement, ...) et à adapter ces rejets aux capacités d'épuration de la station.

L'amélioration de la morphologie des cours d'eau (cf. enjeux «préservation des milieux naturels») viendra compléter ces objectifs fixés par la CLE.

Accompagner la mise en œuvre du SAGE

La stratégie définit des orientations générales desquelles découleront des politiques territoriales et des programmes d'actions. Elle définit également des outils techniques, méthodologiques, sollicite les acteurs institutionnels (conseils généraux, et régionaux, agences de l'eau, chambres consulaires, ...) afin d'aider et d'accompagner les acteurs locaux dans la mise en œuvre des préconisations du SAGE.

Prévenir et gérer les risques notamment d'inondation

Plusieurs bassins versants soumis au risque d'inondation ou de ruissellement ont déjà été identifiés dans le cadre du SAGE Nappe de Beauce (L'Essonne, la Bezone, la Bionne, ...).

Le scénario tendanciel prévoit un accroissement des zones urbaines, ce qui induirait entre autres une augmentation des zones de ruissellement des eaux pluviales. **Diminuer l'exposition au risque, gérer les ruissellements et les capacités de rétention** sont les objectifs à atteindre afin de limiter le risque inondation qui touche plusieurs dizaines de communes du SAGE. La réglementation du fonctionnement des ouvrages hydrauliques (vannes, ...), le développement de zones d'expansion de crues, la maîtrise de l'urbanisation notamment dans le lit majeur des cours d'eau, ainsi que le développement de systèmes d'alertes participeront à l'atteinte de cet objectif

Décider ensemble la gestion de l'eau de demain



Le SAGE est un **outil opérationnel pour mieux gérer demain le patrimoine «eau»**, la règle applicable par tous en matière de gestion de l'eau. Du fait de sa portée juridique, la rédaction de ce document revêt une importance particulière. Le SAGE est composé de trois parties principales :

→ **le rapport technique** synthétise les éléments recueillis lors des phases d'état des lieux, de diagnostic, d'analyse des tendances et de définition de la stratégie du SAGE,

→ **le plan d'aménagement et de gestion durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques** définit les objectifs du SAGE et leurs conditions de réalisation en précisant les moyens financiers nécessaires à la mise en œuvre du SAGE,

→ **le règlement** précise les priorités d'usage de la ressource en eau, la répartition des volumes globaux de prélèvements par usage ainsi que les mesures nécessaires à la restauration et à la préservation de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques.

Une dynamique participative à confirmer

Le maintien de la dynamique participative des acteurs est fondamental. Différents temps d'échanges (forum d'élus, réunions locales) et de séances de travail (groupes de travail, intercommissions) seront organisés à cet effet entre septembre 2007 et mai 2008. Elles permettront notamment :

- de **recueillir l'avis des acteurs locaux** sur le contenu des actions proposées,
- de sensibiliser les acteurs locaux, de les **impliquer dans la rédaction et la mise en œuvre du SAGE**,
- de partager la stratégie du SAGE avec le plus grand nombre,
- de **développer des partenariats** avec les acteurs locaux pour favoriser la mise en œuvre des préconisations du SAGE,
- de **définir ensemble le mode de gestion** de la ressource en eau de demain.

S'appuyer sur les opérateurs existants pour mettre en œuvre le SAGE

A l'issue des premières réflexions, la CLE se dirige **vers la mise en place d'une complémentarité entre sa structure porteuse** (le Syndicat de Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais) **et les acteurs locaux** pour mettre en œuvre le SAGE. Décideurs, maîtres d'ouvrages, financeurs potentiels, services de l'état, associations, représentants des usagers, tous sont concernés par la rédaction et la mise en œuvre du SAGE. C'est pourquoi nous vous invitons à vous joindre à nous lors des différentes phases de sa construction.

La lettre du SAGE Nappe de Beauce

Publication de la Commission Locale de l'Eau N°6 - Hors série, septembre 2007.

Directeur de la publication : La Présidente de la CLE

Editeur : Syndicat du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais dans le cadre du SAGE Nappe de Beauce.

Rédaction : Cellule d'animation du SAGE

Conception graphique : www.grafity.fr

SAGE Nappe de Beauce
16 av. de La République - 45300 PHITHIVIERS
Tél. 02 38 30 82 59 - Courriel : sagebeauce@wanadoo.fr
www.sage-beauce.fr

